



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2021-011

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2021

Sommaire

42_Préf_Präfecture de la Loire

42-2021-01-19-010 - Arrêté n° SGCD 21-018 du 19 janvier 2021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du secrétariat général commun départemental de la Loire (5 pages)

Page 3

42_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Loire

42-2021-01-19-009 - Déclaration services à la personne M. Joannès CHAMBRON (2 pages)

Page 9

42-2021-01-13-001 - Déclaration services à la personne M. Matthieu FOURNIER (2 pages)

Page 12

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-01-19-010

Arrêté n° SGCD 21-018 du 19 janvier 2021 portant
subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes
du secrétariat général commun départemental de la Loire



Arrêté n° SGCD 21-018
portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes
du secrétariat général commun départemental de la Loire

Le directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Catherine SEGUIN, en qualité de préfète de la Loire ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Sébastien DUMONT, en qualité de directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-103 du 11 décembre 2020, portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98/2020 du 30/12/2020, portant affectation des agents pré-positionnés au SGCD de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-009 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes à M. Sébastien DUMONT, directeur du secrétariat général commun départemental de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1er :

Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes listés dans l'annexe 1, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans cette annexe 1, dans la limite des crédits attribués aux services, à l'effet de signer :

- les actes relevant des marchés des publics et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et le cahier des clauses administratives générales
- les demandes d'achat,
- la constatation du service fait
- tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes,

sous réserve des plafonds attribués à chaque agent désigné et des dispositions relevant des articles 2 et 3.

Article 2 :

Sont soumis à signature de la Madame la Préfète :

- les ordres de réquisition du comptable public, prévus à l'article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé,
- la décision de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- la signature des conventions à conclure au nom de l'État, que ce dernier passe avec les collectivités locales,
- la signature des arrêtés ou des conventions attributives de subventions, lorsque le montant de la participation de l'État est égal ou supérieur à 10.000,00 € pour le titre 6
- les marchés publics d'un montant supérieur à 100.000,00 € HT pour les titres 3 et 5

Article 3 :

Sont exclus de la subdélégation de signature prévue à l'article 1 :

- la signature des engagements juridiques autres que ceux mentionnés dans l'article 1
- la réquisition du comptable public
- la décision de ne pas se conformer à l'avis préalable du contrôle budgétaire

Article 4 :

Pour procéder à la signature électronique des marchés publics, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Estelle VARAGNAT, Gestionnaire immobilier et administratrice PLACE
- Mme Béatrice BERNARD, Cheffe de service adjointe au service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement et administratrice suppléante PLACE

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur du SGCD de la Loire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la Loire.

Saint-Etienne, le 19/01/2021

*Signé : Le directeur du secrétariat général
commun départemental de la Loire
Sébastien DUMONT*

LISTE DES PROGRAMMES/SERVICES GESTIONNAIRES	NOM	PRENOM	FONCTION	Nature des marchés et montant unitaire HT	Valideur Chorus formulaire	Valideur Chorus -DT	Carte-achat
TOUS BOPS							
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	TANZILLI	Dominique	Gestionnaire comptable et coordinatrice départementale Chorus	0,00 €	OUI	OUI	OUI
PROGRAMME 176 - POLICE NATIONALE							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
PROGRAMME 207 - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERE							
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF		Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF		Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF		Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	GUADAGNO	Myriam	Gestionnaire comptable	Sans objet	Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable		Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable		Sans objet	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	MOURLEVAT	Rachel	Gestionnaire comptable		Sans objet	OUI	
PROGRAMME 354 - ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT							
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI	
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	GUADAGNO	Myriam	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	OUI	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	MOURLEVAT	Rachel	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	OUI	OUI
Service Logistique Immobilier	COLOMB	Joëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	OUI	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEHTAH	Pascal	Chef de bureau immobilier	10 000,00 €	OUI	OUI	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	NON	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire immobilier	5 000,00 €	OUI	NON	
Service Logistique Immobilier - Bureau de la logistique	PATOUILLARD	Marie-France	Cheffe de bureau logistique	0,00 €	NON	OUI	
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MARTINEZ	Frédéric	Logisticien	0,00 €	NON	NON	OUI
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	OUI	
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	OUI	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	OUI	
SIDSIC	GOUDARD	Sabine	Cheffe du SIDSIC	15 000,00 €	NON	OUI	OUI
SIDSIC	KUHN	Pierre	Adjoint cheffe service SIDSIC	10 000,00 €	OUI	NON	
POLE JURIDIQUE INTERMINISTRIEL	ABRANT	Emmanuel	Chef du pôle juridique interministériel	2 000,00 €	NON	OUI	
PROGRAMME 216 - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTERIEUR							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	OUI	
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
PROGRAMME 148 - FONCTION PUBLIQUE							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	
PROGRAMME 348 - RENOVATION DES CITES ADMINISTRATIVES							
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet	

LISTE DES PROGRAMMES/SERVICES GESTIONNAIRES	NOM	PRENOM	FONCTION	Nature des marchés et montant unitaire HT	Valideur Chorus -DT	Valideur Chorus -DT
Service Logistique Immobilier	LOLOMB	soëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEHTAH	Pascal	Cheffe de bureau Immobilier	10 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
PROGRAMME 349 - FONDS POUR L'ADMINISTRATION DE L'ACTION PUBLIQUE						
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF	10 000,00 €	OUI	Sans objet
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	5 000,00 €	OUI	Sans objet
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	GUADAGNO	Myriam	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	Sans objet
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	ALBEPART	Isabelle	Gestionnaire comptable	0,00 €	OUI	Sans objet
PROGRAMME 723 - OPERATIONS IMMOBILIERES ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'ETAT						
Service Logistique Immobilier	LOLOMB	soëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEHTAH	Pascal	Cheffe de bureau Immobilier	10 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
PROGRAMME 206 SECURITE ET QUALITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Action sociale	CAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet
PROGRAMME 215 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Action sociale	CAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet
PROGRAMME 217 - CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITE DURABLES						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Action sociale	CAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet
PROGRAMME 435 - COHESION DES TERRITOIRES ET RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES						
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BORY	Marie-Claude	Cheffe du service PBMF		Sans objet	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	BERNARD	Béatrice	Cheffe service adjointe PBMF		Sans objet	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	AUBERT	Jean-Michel	Chef de service adjoint PBMF	Sans objet	Sans objet	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	CHANUT	Christine	Gestionnaire comptable		Sans objet	OUI
Service pilotage budgétaire et moyens de fonctionnement	MOURLEVAT	Rachel	Gestionnaire comptable		Sans objet	OUI
PROGRAMME 424 - CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES, SOCIALES, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Action sociale	CAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	Sans objet
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	Sans objet
PROGRAMME 362 - ECOLOGIE						
Service Logistique Immobilier	LOLOMB	soëlle	Cheffe du service LI	15 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	MEHTAH	Pascal	Cheffe de bureau Immobilier	10 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	GAGNAIRE	Muriel	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
Service Logistique Immobilier - Bureau de l'immobilier	VARAGNAT	Estelle	Gestionnaire Immobilier	5 000,00 €	OUI	Sans objet
PROGRAMME 155 - CONCEPTION, GESTION et EVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL						
Service RH/AS	TRUCHET	Annie	Cheffe du service RH/AS	5 000,00 €	NON	Sans objet

LISTE DES PROGRAMMES/SERVICES GESTIONNAIRES	NOM	PRENOM	FONCTION	Nature des marchés et montant unitaire HT	Valideur Chorus formulaire	Valideur Chorus -DT	Carte-achat
Service RH/AS - Bureau Action sociale	SCAGLIONE	Brigitte	Cheffe du bureau AS	5 000,00 €	NON	5 ans objet	
Service RH/AS - Bureau Ressources humaines	ZOUINA	Rabia	Cheffe du bureau RH	5 000,00 €	NON	5 ans objet	

42_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Loire

42-2021-01-19-009

Déclaration services à la personne M. Joannès
CHAMBRON



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
de Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale de la Loire

Service :
Politiques de l'emploi
Services à la Personne

Téléphone : 04-77-43-41-14

Télécopie : 04-77-43-41-85

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP892522889
N° SIRET : 892522889 00013**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-104 du 16 décembre 2020 accordant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté n° DIRECCTE 2021-13 du 7 janvier 2021 de Madame Isabelle NOTTER, DIRECCTE de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accordant subdélégation de signature à Monsieur Alain FOUQUET, Responsable de l'Unité Départementale de la Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes dans les domaines relevant de la compétence de la Préfète de la Loire,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de la Loire le 19 janvier 2021 par **Monsieur Joannès CHAMBRON**, entrepreneur individuel, pour son organisme dont le siège social est situé **4 rue du Stade – 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE** et enregistrée sous le n° **SAP892522889** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- **Soutien scolaire ou cours à domicile**

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées et/ou le changement d'adresse du siège social devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

.../...

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Unité Départementale de la Loire
11 rue Balajö – 42021 Saint-Etienne Cédex 1 - Standard : 04-77-43-41-80
www.auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr – www.travail.solidarite.gouv.fr – www.economie.gouv.fr – www.dgcrf.bercy.gouv.fr

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Étienne, le 19 janvier 2021

P/La Préfète,
Par délégation,
P/Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
Le Directeur,

Alain FOUQUET

42_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Loire

42-2021-01-13-001

Déclaration services à la personne M. Matthieu
FOURNIER



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
de Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale de la Loire

Service :
Politiques de l'emploi
Services à la Personne

Téléphone : 04-77-43-41-14

Télécopie : 04-77-43-41-85

**Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré
sous le n° SAP881472765
N° SIRET : 881472765 00018**

et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

La Préfète de la Loire

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20-104 du 16 décembre 2020 accordant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté n° DIRECCTE 2021-13 du 7 janvier 2021 de Madame Isabelle NOTTER, DIRECCTE de la région Auvergne-Rhône-Alpes, accordant subdélégation de signature à Monsieur Alain FOUQUET, Responsable de l'Unité Départementale de la Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes dans les domaines relevant de la compétence de la Préfète de la Loire,

Constate

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de la Loire le 13 janvier 2021 par **Monsieur Matthieu FOURNIER**, micro-entrepreneur, pour son organisme dont le siège social est situé **642 Chemin de Bois Vert – 42510 BALBIGNY** et enregistrée sous le n° **SAP881472765** pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration :

- **Petits travaux de jardinage**
- **Travaux de petit bricolage**

Ces activités sont effectuées en qualité de **prestataire**.

Toute modification concernant les activités exercées et/ou le changement d'adresse du siège social devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

.../...

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)
Unité Départementale de la Loire
11 rue Balajö – 42021 Saint-Etienne Cédex 1 - Standard : 04-77-43-41-80
www.auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr – www.travail.solidarite.gouv.fr – www.economie.gouv.fr – www.dgccrf.bercy.gouv.fr

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Toutefois, en application de l'article D 312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Étienne, le 13 janvier 2021

P/La Préfète,
Par délégation,
P/Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
Le Directeur,

Alain FOUQUET